



VOS RÉPONSES DP

1. Lorsqu'il existe un climat tendu ou conflictuel non résolu entre un manager et un salarié, avec quels interlocuteurs alternatifs, le salarié peut-il réaliser son entretien individuel ?

Direction : L'entretien individuel relève de la responsabilité du manager direct qui peut s'appuyer vers le N+2 en cas de nécessité.

2. Pouvez-vous nous dire si tous les alternants, CDD et intérimaires ont leur identification à jour dans le SI ?
- Si oui depuis quand ?
 - Si non pourquoi ?

Direction : Pour ce type de problématique, merci de vous tourner vers votre manager enclin à faire l'ensemble de demandes dans le SI.

CFE-CGC : A partir du moment où le manager a fait les DMI nécessaires dans les délais, il n'est pas normal que les alternants, intérimaires et CDD soient obligés de travailler avec les identifiants d'autres collaborateurs ou de recevoir leur plan de charge sous format papier, ou est la confidentialité et la sécurité dans ces cas de figure ??

3. Des DMI ont elles été demandées concernant les identifiants des alternants, CDD et intérimaires ?
- Si oui dans quels délais ?
 - Si non Pourquoi ?

Direction : confère réponse précédente

4. Pouvez-vous nous dire à ce jour combien d'alternants, CDD et intérimaires non pas leurs identifiants ?

Direction : quel est votre réclamation ?

CFE-CGC : nos réclamations sont très claires, mais vous ne voulez pas y répondre, elles seront repostées le mois prochain

5. En référence à la question précédente si la réponse est un certain nombre, pouvez-vous faire le nécessaire afin que ces jeunes puissent travailler en toute sérénité ?

Direction : confère réponse N°2

6. La responsable des services des véhicules a quitté son poste le 01/9/18 pour celui de RACER

- Y a t-il eu un appel à candidature pour la remplacer ?
- Si oui à quelle date et avec quelle date de clôture pour les candidatures ?
- Si oui, dans quel condition se poste a-t-il été comblé ?
- Si non, pourquoi et qui assume cette fonction depuis le 01/9/18 afin de pouvoir en informer le personnel ?

Direction : La gestion des véhicules est assurée par le correspondant local transport (CLT) qui est directement rattachée à Nathalie Leclercq (directrice ESOS par intérim) qui la soutient et la pilote dans son activité.

CFE-CGC :

7. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de démissions par département sur notre périmètre DP en 2017 ?

Direction : Cette question ne relève pas du périmètre DP.

CFE-CGC : oui elle dépend de notre périmètre puisque nous sommes sur une question d'établissement secondaire

8. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de démissions par département sur notre périmètre DP en 2018 ?

Direction : Cette question ne relève pas du périmètre DP.

Prélèvement de l'impôt à la source

9. À partir de janvier 2019, l'impôt sera prélevé mensuellement sur le bulletin de paie selon un taux de prélèvement directement communiqué à Orange par l'administration fiscale.

Quand et comment la direction compte-t-elle communiquer sur le prélèvement à la source au personnel ?

Direction : La campagne d'information de la Direction Générale des Finances Publiques au sujet de la mise en œuvre du prélèvement à la source est en cours, et Orange ne s'y substitue pas. Pour informer et préparer les contribuables à ce changement dans les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu, l'administration fiscale a mis en place un site internet dédié : prelevementalasource.gouv.fr. Orange a relayé quelques informations essentielles au travers des instances filières RH et via les moyens de communication habituels (Call RH, RDVclients,...) pour rappeler les rôles de chacun dans la mise en œuvre du prélèvement à la source (administration fiscale / contribuable / employeur).

Une communication vers les salariés est prévue d'ici fin septembre. En fin d'année, une communication sera faite également sur l'évolution du bulletin de paie à compter de janvier 2019.

10. Le taux de prélèvement sera-t-il indiqué sur le bulletin de paie ?

Direction : Orange n'a pas participé à la phase pilote organisée par la DGFIP sur la mise en œuvre du prélèvement à la source et ne proposera donc pas de préfiguration du Prélèvement à la source sur le bulletin de paie en 2018.

Toutefois, une communication générale vers les salariés sur l'évolution de leur bulletin de paie est prévue en janvier 2019.

11. Quel dispositif la direction compte-t-elle mettre en place pour les salariés ayant des charges importantes et se déclarant en difficulté financière suite au prélèvement à la source ?

Direction : Orange a pris la mesure de l'impact de ce dispositif. À ce titre, une réflexion nationale est engagée en concertation avec les Assistants Sociaux.

12. Qui au sein de l'entreprise aura connaissance du taux de prélèvement des personnels ?

Direction : Le taux de prélèvement est un élément de la paie et du bulletin de paie du salarié, il sera donc accessible par les personnes en charge de la paie des salariés (CSRH et DERH). Il est soumis à la même confidentialité que les autres informations du bulletin de paie dont certaines relèvent déjà du domaine fiscal (le « net fiscal » par exemple). Les managers et RH n'auront pas connaissance du taux ; dans les rapports HR Info, seul le net à payer avant impôt sur le revenu sera restitué.

13. La dernière visite médicale pour les personnes qui partent à la retraite est-elle toujours d'actualité ?

Direction : Oui

14. De nouvelles clés électroniques (Abloy) permettent d'ouvrir les petits répartiteurs en remplacement du badge. Ces clés seront-elles généralisées aux grands répartiteurs ?

- Si oui, est-il prévu qu'elles aient une plus grande autonomie car elles doivent être rechargées tous les quinze jours ?

Direction : Non, les clés ABLOY ne sont installées que les répartiteurs classe IV inférieurs à 1500 PODI.

Vos contacts CFE-CGC

Délégué du Personnel Pierre Reynoud

Délégué Syndical Béatrice Jourdan

2018, ANNÉE DE LA FIBRE ... MILITANTE!



Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :

[https://www.cfecgc-
orange.org/do-sud-est/](https://www.cfecgc-orange.org/do-sud-est/)

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

